

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE
DE MEYRARGUES



Séance du jeudi 27 février 2025
à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Avant pris part à la délibération
27	27	24

Secrétaire de séance :		Sandrine HALBEDEL.
Conseillers municipaux présents :	18	Fabrice POUSSARDIN, Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Mireille JOUVE, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Stéphane DEPAUX, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	6	Jean-Michel MOREAU (à Sandra THOMANN), Maria-Isabel ROSADO MARCHENA (à Andrée LALAUZE), Brigitte DAILCROIX (à Mireille JOUVE), Daniel BARBIER (à Pierre BERTRAND), Frédéric BLANC (à Louis BURLE), Peggy MAGNETTO (à Dominique GIRAUD).
Conseillers municipaux absents sans pouvoir :	3	Béatrice MICHEL, David FRUTTERO, Emilie KACHKACH.

Délibération n° D2025-07RH

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI A TEMPS
COMPLET.

Exposé des motifs :

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par leur organe délibérant.

En l'espèce, il s'agit de la création d'un emploi à temps complet relevant de cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation. En effet, un des agents de la collectivité, appartenant à un autre cadre d'emplois, effectue depuis quelques années la quasi-totalité de ses missions dans un domaine correspondant totalement à l'emploi d'adjoint d'animation. La création de cet emploi, reflétant par ailleurs un besoin réel de la collectivité, permettrait de procéder, à l'égard de l'agent en question, à un changement de filière parfaitement cohérent.

Visas :

Où l'exposé des motifs, rapporté ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L. 313-1 ;

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le conseil municipal décide de :

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2025

Application agréée E.legalite.com

Article 1 : APPROUVER la création de l'emploi suivant :

EMPLOIS CRÉÉS (TEMPS COMPLET)	Nombre	Cadre d'emplois	Catégorie	Filière
Adjoint d'animation	1	Adjointes territoriaux d'animation	C	Animation

Article 2 : MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs permanents de la commune,

Article 3 : DIRE que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 de la section de fonctionnement du budget de la commune.

UNANIMITÉ

La Secrétaire de séance
Sandrine HALBEDEL

Le Maire
Fabrice POUSSARDIN



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Fabrice Poussardin, the Mayor.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

03 mars 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 28/02/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-013-211300595-20250227-02025_07RH-